



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À PROTÉGER LES DROITS ACQUIS POUR LES PROJETS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance extraordinaire du 19 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 858-07-2016 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, tel qu'amendé, visant à protéger les droits acquis pour les projets à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 17 janvier 2017.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 858-07-2016 est entré en vigueur en date du 17 janvier 2017 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 1^{er} jour de février 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA